



La Coalition des Tables Régionales
d'Organismes Communautaires

MÉMOIRE PRÉBUDGÉTAIRE 2025-2026

Propositions de la Coalition des Tables Régionales
d'Organismes Communautaires du Québec
(CTROC)

Présenté à:

M. Éric Girard
Ministre des Finances du Québec

16 décembre 2025

TABLE DES MATIÈRES

03	La CTROC - Une force collective ancrée au coeur des régions
04	Ce que font la CTROC et les TROC/ROC
05	Le PSOC, un programme de financement à consolider
06	Principaux enjeux
07	Besoins financiers exprimés en 2025-2026
08	Plan de rattrapage financier
09	Propositions
10	En conclusion

La CTROC

Une force collective ancrée au coeur des régions

La Coalition des Tables Régionales d'Organismes Communautaires (CTROC) réunit 14 Regroupements régionaux d'organismes communautaires autonomes et représente plus de 3000 organismes enracinés dans toutes les régions du Québec.

La force distinctive de la CTROC tient à son ancrage dans 15 régions, grâce à ses 14 membres TROC et ROC, reconnus comme interlocuteurs privilégiés des établissements régionaux de santé et de services sociaux de leur territoire.

La CTROC est interlocutrice privilégiée des organismes communautaires autonomes intervenant en santé et services sociaux (OCASSS) auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'auprès de Santé Québec, et aspire à ce que les organismes aient les moyens de continuer à contribuer à un filet social juste et solide pour la population québécoise.

La CTROC a pour mission de soutenir les regroupements régionaux et leurs membres, de promouvoir l'action communautaire autonome (ACA) et d'analyser l'organisation du réseau public de la santé et des services sociaux et ses impacts sur les organismes et la population.

En tant qu'interlocutrice, elle voit avec le MSSS et Santé Québec à l'application, à la révision et au bon fonctionnement du programme de soutien financier destiné aux OCASSS.

Grâce à l'existence de l'action communautaire autonome, des centaines de milliers de personnes gravitent autour des organismes communautaires et reprennent ensemble du pouvoir sur leur vie et dans leur communauté.

Ce que font la CTROC et les TROC/ROC

1

Rôle d'interlocuteur national (CTROC) et régional (TROC/ROC) des organismes communautaires autonomes auprès du MSSS et des établissements.

2

Travail de concertation sur toute orientation, contenu, processus et modalité concernant les organismes communautaires autonomes, entre autres en regard du programme de soutien aux organismes communautaires national et régionalisé (PSOC).

3

Mobilisation, représentation, information, formation, promotion, consultation, analyse, soutien, et toute autre action qui sert l'intérêt collectif des milliers d'organismes communautaires autonomes intervenant en santé et services sociaux et la population qui les fréquente.

Le PSOC, un programme de financement à consolider

Le PSOC est le principal véhicule financier pour les organismes communautaires autonomes intervenant en santé et services sociaux.

Dans le PSOC, le volet du financement à la mission globale prédomine sur les deux autres modes de financement que sont les subventions pour activités spécifiques et les subventions pour projets ponctuels.

Le financement à la mission globale est le meilleur moyen pour soutenir le travail des organismes communautaires autonomes puisqu'il finance à la fois leurs activités et services dans une perspective générale, tout en exigeant le respect de certains critères liés entre autres à la reddition de comptes.

Concrètement, le soutien à la mission globale permet aux organismes de répondre aux besoins des personnes qui les fréquentent, de s'adapter en fonction de l'évolution des problématiques,

de prévenir l'apparition ou l'aggravation des conséquences liées aux problèmes existants, et de faire la promotion de mesures politiques souhaitables pour améliorer les conditions de vie de la population. Outre leurs actions préventives, les organismes communautaires ont une approche globale qui tient compte de toute la personne. Ils agissent également sur les déterminants qui influencent le contexte dans lequel vivent les personnes qu'ils rejoignent, par exemple leurs conditions socio-économiques.

Les organismes sont des lieux d'appartenance, des espaces démocratiques, des berceaux de transformation sociale et des sites d'activités et de services directs.

Sans un financement récurrent à la mission globale permettant la prévisibilité et la stabilité des activités et services des organismes communautaires autonomes, le Québec serait, sans aucun doute, privé de cette richesse unique au monde.

Principaux enjeux

Sous-financement chronique

En dépit de l'explosion des demandes d'aide et de soutien observée depuis plusieurs années, le financement à la mission globale des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux demeure largement insuffisant. Le maigre 3000\$ par organismes reçu en 2025-2026 ne permet ni la rétention du personnel sans réduire le volume d'interventions, ni la consolidation des activités existantes, encore moins le développement de nouveaux volets ou de nouveaux organismes pourtant susceptibles d'avoir des impacts concrets dans les communautés. Il freine également la capacité des nouveaux organismes à se structurer et à se développer, fragilisant ainsi l'ensemble du filet social communautaire au moment même où il est le plus sollicité.

Le sous-financement chronique des organismes communautaires en santé et services sociaux, malgré la reconnaissance de leur rôle essentiel par le MSSS, les maintient dans une précarité qui entraîne une instabilité organisationnelle et un profond essoufflement des équipes. Contraints de compenser un financement à la mission largement insuffisant par une multiplication de sources non récurrentes et par des projets à court terme, les organismes consacrent une part importante de leur temps et de leurs ressources à la recherche de fonds, au détriment de leur mission et de la prévention. Cette pression s'accroît dans un contexte de détérioration du tissu social, d'alourdissement des problématiques et de transferts accrus de responsabilités du réseau public vers le milieu communautaire.

Détresse et Essoufflement

Atteintes au caractère régionalisé et généraliste du PSOC

Cibler des secteurs ou des organismes précis lors d'investissements financiers spécifiques entraînent des iniquités et freinent la réduction des écarts de financement actuels. Le PSOC est régionalisé et généraliste. Son application se fait en région, selon des balises convenues entre les établissements et les TROC/ROC. La répartition du financement à la mission globale s'effectue à partir de grandes catégories qui regroupent des organismes de différents secteurs d'activités. Le classement des organismes dans cette typologie se base sur leurs stratégies d'intervention, et non en tenant compte des secteurs d'activités.

Besoins financiers exprimés en 2025-2026

911 M\$

Ce montant de 911 M\$ est la somme vérifiable des besoins des organismes, inscrits dans les formulaires 2025-2026 de demande de rehaussement de financement à la mission globale.

Ces besoins financiers ont été exprimés en 2025-2026 par les conseils d'administration des organismes communautaires autonomes intervenant en santé et services sociaux.

Plan de rattrapage financier

La CTROC propose un plan de rattrapage financier pour un 911 M\$ d'argent neuf et récurrent, à investir dans le volet financement à la mission globale du PSOC, sur un horizon de cinq années. Concrètement, cela implique que le gouvernement verserait 182,2 M\$ à l'an 1 du plan, c'est-à-dire en 2026-2027. L'année suivante, en plus de renouveler le rehaussement initial, un nouveau montant de 182,2 M\$ serait investi, portant ainsi le total pour l'année 2027-2028 à 364,4 M\$ récurrents et ainsi de suite jusqu'en 2030-2031 où la somme des besoins exprimés par les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux serait atteinte.

À noter que la ventilation de la somme de 911 M\$ décrite dans le tableau suivant s'inspire des présentations budgétaires gouvernementales.

Impact financier des sommes pour la bonification du soutien à la mission globale des organismes communautaires (en millions de dollars)

	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031	Total
Programme de soutien aux organismes communautaires	182,2	364,4	546,6	728,8	911	2733
Total	182,2	364,4	546,6	728,8	911	2733

Faits saillants

- Un investissement de 911 M\$ dans le volet mission globale du PSOC, sur un horizon de cinq années, permet aux organismes communautaires autonomes d'assurer la réalisation de leurs activités et services au bénéfice du collectif.
- Cet investissement, réparti selon le caractère **régionalisé** de l'enveloppe de financement à la mission globale, est la meilleure garantie pour répondre aux besoins spécifiques des populations réparties sur l'ensemble du Québec.
- Cet investissement, réparti selon le caractère **généraliste** de l'enveloppe de financement à la mission globale, constitue un levier essentiel pour réduire les écarts de financement existants.

PROPOSITIONS

Que le gouvernement investisse 911 M\$ dans le volet du financement à la mission globale du PSOC.

1

Que le gouvernement adopte un plan de rattrapage financier étendu sur cinq ans pour répondre aux besoins de rehaussement exprimés par l'ensemble des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux.

2

Que le gouvernement respecte les règles d'attribution entourant le financement à la mission globale telles qu'elles sont balisées dans le cadre normatif du PSOC de 2023.

3

Que le gouvernement préserve le caractère **régionalisé** et **généraliste** du PSOC.

4

En conclusion

L'ACA pour le bien collectif

Le mouvement d'action communautaire autonome (ACA) compte plus de 4 000 organismes répartis dans toutes les régions du Québec, dont un peu plus de 3 000 intervenant en santé et services sociaux. Ensemble, les organismes d'ACA sont soutenus par 425 000 bénévoles et sont fréquentés par plus d'un million de personnes vivant différentes formes de difficultés.

Ces organismes se caractérisent par une immense diversité d'actions et d'approches. Ils sont la démonstration de la force d'un mouvement citoyen qui, partout, dans les villes comme dans les petites communautés, anime des milieux de vie, fait de la prévention et de l'accompagnement, et intervient dans toutes les sphères d'activités telles que la santé, l'éducation, les loisirs, la culture, le logement, et l'alimentation. En outre, les organismes communautaires autonomes contribuent à l'inclusion sociale des personnes et à la lutte contre la pauvreté.

La CTROC est solidaire des revendications des organismes d'ACA intervenant dans d'autres domaines que la santé et les services sociaux, notamment en ce qui concerne la nécessité de rehausser et d'indexer annuellement tous les programmes de financement à la mission globale.

L'État n'a pas les moyens de se priver de cette richesse collective que s'est donné le Québec. Pour le bien collectif, le gouvernement se doit d'en prendre soin.

Les membres de la CTROC

La CTROC est composée de 14 Tables régionales d'organismes communautaires, regroupant plus de 3 000 organismes communautaires autonomes répartis au Québec.

- Table régionale des organismes communautaires du Bas-Saint-Laurent
- Table régionale d'organismes communautaires du Saguenay Lac-Saint-Jean
- Regroupement des organismes communautaires de la région 03
- Table Régionale des Organismes Communautaires en santé et services sociaux du Centre-du-Québec et de la Mauricie
- Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie
- Table régionale des organismes communautaires autonomes de l'Outaouais
- Concertation régionale des organismes communautaires d'Abitibi-Témiscamingue
- Table régionale des organismes communautaires et Corporation de développement communautaire de la Côte Nord
- Table régionale des organismes communautaires du Nord-du-Québec
- Regroupement des organismes communautaires de la Gaspésie / Îles de la Madeleine – Corporation de développement communautaire
- Table régionale des organismes communautaires Chaudière-Appalaches
- Corporation de développement communautaire de Laval
- Table régionale des organismes communautaires autonomes de Lanaudière
- Regroupement des organismes communautaires des Laurentides

Pour information :

Farah Wikarski
Coordonnatrice / Représentation et
analyse politique
514-778-6021

Pour rejoindre la CTROC :

info@ctroc.org
www.ctroc.org
514-562-3349